



Comité technique des services centraux du réseau de la DGFIP

Déclaration liminaire

Madame la Présidente,

Avant d'aborder le cœur de notre déclaration liminaire, nous voulons faire un petit détour en passant au large d'une terre battue par les flots et que nous connaissons bien. Nous voulons en premier lieu remercier Monsieur le directeur des Finances publiques de Saint-Pierre-et-Miquelon et son adjointe pour leur patience et leur qualité d'écoute dans la résolution de problèmes particulièrement complexes et douloureux. Même si nous déplorons encore quelques mesquineries sur les autorisations d'absence dans un contexte post-confinement, les dossiers les plus lourds ont trouvé la meilleure issue autant qu'il était possible et autant que nos collègues nous ont aidé à les aider.

Tant que nous voguons sur les mers océanes, nous voulons rappeler que ni le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP), ni le plan annuel de prévention (PAP), ni le tableau de veille sociale (TBVS) des DFiP de Saint-Pierre-et-Miquelon, ni de Wallis-et-Futuna ne font l'objet de la moindre discussion. En effet, notre instance représentative est la seule normalement habilitée à en débattre, certes avec le CHSCT local – mais lequel est-ce ? Quelque part, c'est un scandale de savoir qu'il subsiste un angle mort dans l'attention sur le bien-être au travail. Nos collègues archipélagiques seraient-ils des agents de seconde zone ? Nous avons interpellé le bureau RH-2C sur cette question lors du dernier groupe de travail *ad hoc*.

Parlant des conditions de vie au travail, il paraît opportun de reprendre le fil des dispositifs COVID-19, dont on ne comprend pas tout à fait le fil rouge. Mais cela rejoint sans doute la confusion qui règne encore jusque dans les sphères du Pouvoir qui demandent aujourd'hui à tout le monde de rentrer à la maison. Il faudrait savoir !

Toutefois, un décret du 29 août¹ a restreint la définition des personnes vulnérables devant être placée de plein droit en position d'activité partielle² (autrement dit : autorisation spéciale d'absence [ASA]) ou, si possible, en télétravail à temps complet. À côté de cela, il y a les agents à la santé fragile, auxquels la médecine de prévention peut recommander la poursuite du télétravail hors quota. Et puis, il y a les autres qui peuvent demander à leur hiérarchie la mise en œuvre d'un télétravail contractualisé tout en prenant en compte la crise sanitaire. Notons toutefois que les télétravailleurs sont en position d'activité normale³ et ne relèvent donc pas du régime de l'activité partielle mais des relations ordinaires de l'agent avec sa hiérarchie. Avons-nous bien tout bien compris la note de la DGAFP ? Si c'est le cas, elle est plus claire que les fiches qui ont été transmises aux chefs de bureau !

Tout cela pour dire que nous sommes en attente d'un groupe de travail visant à appliquer les évolutions du dispositif télétravail de la DGFIP dans le cadre particulier des bureaux de Centrale sans oublier nos îles lointaines, bien entendu !

1 [Décret n° 2020-1098](#) du 29 août 2020 pris pour l'application de l'article 20 de la loi n° 2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020. L'application de ce décret a été suspendu par le conseil d'État dans une ordonnance du 15 octobre 2020.

2 LOI n° 2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020 (1) – [article 20](#)

3 [Décret n° 2016-151](#) du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature modifié par le [décret n° 2020-524](#) du 5 mai 2020



Quant à l'ordre du jour, nous sommes étonnés de ne voir aucune information sur les évolutions des services informatiques. Le comité technique de réseau (CTR) a été saisi d'un groupe de travail où l'on apprend la création d'une direction de la transformation numérique (DTNum) et le rapprochement des maîtrises d'ouvrage et d'œuvre, qui inaugure sans doute l'intégration de Cap Numérique dans le service SI. Or, ces sujets sont aussi de la compétence du comité technique des services centraux du réseau (CTSCR) ! Comment se fait-il que nous ne sommes pas saisis d'une question qui porte sur l'organisation du travail de nos mandants ?

Sur l'évolution des structures, nous constatons qu'il est nécessaire de s'adapter au mieux aux évolutions des métiers et de l'environnement juridique. Il paraît cependant nécessaire de profiter de ces réformes pour réinvestir les agents et la hiérarchie dans leur mission. À la lecture du DUERP et du TBVS, ils se posent la question de la pérennité de leurs missions et sont en quête d'une meilleure coordination. Les conditions de vie doivent sans doute être améliorées : ambiance bruyante, néons éblouissants et travail sur écran fatiguent à longueurs de journées. Ces journées, si elles paraissent moins interminables, ont une fâcheuse tendance à s'ajouter les unes aux autres.

Quant à la démarche EcoFiP, s'il faut saluer le respect de nos ressources naturelles, rappelons le mot célèbre de Jean Bodin : « Il n'est de richesse que d'homme. » En effet, le drame de notre temps est la culture du déchet. Et ce n'est pas qu'une affaire de photocopie mais aussi d'attention à l'humanité de nos collègues. À ce titre, nous nous interrogeons sur l'écoute bienveillante, sur le harcèlement, sur la discrimination mais aussi sur les conséquences des suppressions de poste. La démarche écologique est un tout et elle manquerait son but si elle cessait d'être tout autant humaine que naturelle.

Je vous remercie.

Rattachement direct du bureau GF-3C au chef de service (pour avis)

Cette démarche se comprend afin d'assurer un meilleur fonctionnement du service. Nous comprenons la nécessité de mettre en valeur le travail statistique de la DGFIP au vu de la quantité et de la haute qualité des données que nous manions au quotidien, tout en facilitant la fluidité des travaux avec les autres bureaux.

Toutefois, nous nous interrogeons sur la gestion du temps de travail. Nous avons constaté avec satisfaction la baisse des écrêtements horaires. En revanche, le nombre des congés non pris a doublé. Pouvez-vous nous l'expliquer ?

Nous nous posons la question de l'organisation matérielle et des conséquences du travail sur écran, des ambiances lumineuses et parfois sonores.

Le bureau doit être érigé en département constitué de deux pôles :

- *le service statistique ministériel au sens de la loi du 7 juin 1951 ;*
- *un pôle de soutien à la gestion fiscale.*

Le service est très sollicité par le directeur général. Toutefois, la structure sait rappeler à ses interlocuteurs les nécessaires délais de production.

Il a pris bonne note des observations des représentants CGC & UNSA quant à l'augmentation des jours de congés non pris. En raison de sa prise de fonction récente, le chef de bureau n'avait pas pris la mesure du problème.



Avis favorable

Rattachement de la mission rationalisation des réseaux publics du recouvrement à la sous-direction GF-2 (pour information)

Selon le DUERP 2019, les collègues concernés semblent s'être posé la question de la pérennité de leurs missions. Ils sont pris d'anxiété face aux possibilités éventuelles de suppression de poste. Cette réforme va-t-elle les rassurer ?

Nous nous posons la question de l'organisation matérielle et des conséquences du travail sur écran, des ambiances lumineuses et parfois sonores.

Le processus de transfert de taxe s'étalera au moins jusque 2024. Les agents ont pleinement conscience de l'aspect temporaire de leur mission.

Le recouvrement seront prises en charge par le système d'information de la DGFIP. Des liens subsisteront avec les applications de gestion des douanes qu'il faudra adapter.

Démarche EcoFiP de la DGFIP (pour information)

En absence de documentation envoyée aux organisations syndicales, nous espérons plus amples informations.

Il s'agit de la part de l'administration de restreindre les droits de reproduction des tracts.

Les organisations syndicales demandent des moyens de communication alternatifs (liste de diffusion de courrier électronique) pour exercer leurs droits représentatifs.

Création d'un PNSR à GF (pour information)

Au-delà des difficultés imposées à des collègues auxquels on demande d'organiser leur propre exil de Bercy, est-ce un des moyens pour déconcentrer doucement les services centraux par évaporation lente ?

Création de la Direction Technique du Numérique et projets de rapprochement des MOA (Cap Numérique) et MOE (SI-1)

Lors du GT OS de jeudi [10 septembre] dernier, a été présentée une fiche relative à la transformation numérique, que vous trouverez en pièce jointe.

D'une manière générale, les représentants des organisations syndicales ont indiqué souhaiter obtenir un maximum d'informations sur le périmètre de la réorganisation afin d'identifier précisément qui est concerné, comment, dans quelles conditions, sur quelles applications, quand et où. Elles souhaitent également obtenir des éléments précis sur le recrutement des contractuels : sur quelles compétences et leur nombre. Enfin, les OS sont longuement intervenues sur le sujet du travail en mode Agile, considérant que ce type d'organisation du travail est davantage adapté pour les petits projets, quasi-inexistants à la DGFIP.

Les réponses apportées lors de ce groupe de travail ont consisté à confirmer la création d'une DTNum en charge notamment de l'expertise sur la donnée, sur l'agilité et sur l'expérience utilisateur (UX). Elle constituera un point d'appui aux nouvelles structures issues de la fusion entre les services de MOA et MOE : elle viendra aider, appuyer les équipes en matière de méthodologie,



de suivi des projets, de formation et coaching du travail en mode Agile ou Devops. L'idée est que cette DTNum aide et accompagne les équipes à atteindre leurs objectifs. À ce stade, le détail de ces futures structures reste à construire et la réflexion est actuellement menée par les directeurs. Bien entendu, MOA et MOE sont deux métiers différents et reconnus comme tels mais le fait de nommer un seul chef en responsabilité devrait permettre d'éviter les écueils connus de 2 organisations séparées. Bien entendu, il n'est pas question de mélanger les deux compétences mais de les animer de façon cohérente et efficiente. Potentiellement, tous les bureaux seront concernés avec un éventuel redécoupage en fonction des cibles d'organisations qui seront identifiées. À ce stade, les arbitrages ne sont pas rendus en matière d'organigramme cible. Les organisations syndicales seront informées de l'avancement de ces travaux à chaque instance de dialogue : CTR, GT...

Tomasz BLANC

Il y a un projet de rapprochement MOA (Cap Num) et MOE (SI-1). L'idée est de permettre le déploiement de la méthode Agile et des outils DevOps. Les agents ont souligné combien une première expérimentation fut traumatisante en stress.

L'UNSA et la CGC-FiP ont proposé que ces nouvelles méthodologies intègrent le corpus de la formation initiale à l'ENFiP de Toulouse.

L'UNSA et la CGC-FiP rappellent que cette nouvelle gouvernance doit être validée en CTSCR (CTL des services centraux) avant le comité technique de réseau (CTR national directionnel).

L'UNSA et la CGC-FiP avertissent le chef de service des difficultés de gouvernances des bureaux SI-1, dont la taille est déjà tentaculaire.

Quant à la future direction de la transformation numérique (DTNum), il apparaît que l'informatique manque de vision et de prospective. Cette structure légère serait plus une tour de contrôle et un laboratoire d'idée à la main du DG qu'une structure opérationnelle. L'idée est de réunir gouvernance et expertise de haut niveau.

Le management au tableur, ça suffit ! Quand le chef du SSI ou je ne sais qui déclare qu'il y a 5 % des projets en mode Agile et voudrait passer à 15 %, d'où sort-il ses chiffres ? Ce n'est pas parce qu'un projet utilise un outil ou technique utilisé en Agile que le projet est Agile, il serait bon que la hiérarchie se forme sur ces sujets.

De plus certaines contraintes juridiques ne permettent pas un fonctionnement dit « Agile ». L'agilité impliquant des réalisations/livraison cadencées incompatible avec des *dead line* juridiques, politiques, etc.

Et quid des projets (nombreux) qui se passe de CAP comme MOA ? (car incompétente sur les sujets pointus en termes d'expertise sur la donnée, cf. déclaration de M. Blanc).

Bref le monde d'après, c'est le monde d'avant en pire.

L'administration était exceptionnellement représentée par le directeur de CAP Numérique et le chef du service SI.

La création de la direction à la transformation numérique (DTNum) n'a pas pour objet de rendre des emplois. Le SI doit donner satisfaction et s'adapter. Il faut réinvestir. Par exemple, l'application Rebecca est en attente d'une remise à niveau. Inversement, il y a une réflexion pour faire revenir dans les bureaux métiers le prélèvement à la source ou le timbre électronique.



La future DTNum portera la question des API, du poste de travail de l'agent, de l'intelligence artificielle. Il y aura aussi le lac de données pour lequel il faudra savoir valoriser les talents de 6 contractuels de haut-niveau.

Concernant la méthode agile, il est rappelé instamment que « ce n'est pas de la débrouillardise. » Au contraire, cette méthodologie est très formalisée afin de pouvoir délivrer de façon plus rapide. Un pôle devra s'occuper de ce sujet.

Les directeurs rappellent les passages réguliers entre SI et CAP Numérique des cadres des services centraux. Il ne s'agit en aucun cas de fusion absorption entre les deux entités : « les choses ne sont pas faites ! » Appel est lancé, néanmoins pour « gonfler la DTNum. » De ce rapprochement, il sera possible aux MOA-MOE de conduire leur planning de concert.

En tout cas, les agents conserveront leurs localisations actuelles.

Rendez-vous est pris le 19 octobre pour le prochain groupe de travail national sur la transformation numérique.

Mission « plan de continuité d'activité » au service GF

Les cabinets d'audit Eurogroup Consulting et DMI Associates ont été missionnés afin de revoir l'organisation du service GF selon deux axes :

- *La collaboration entre le métier, la MOA CAP Numérique et la MOE SI-1 :*
 - *avec le bureau GF-3B pour FIDJI (« gros objet un peu daté » de la publicité foncière)*
 - *avec la sous-direction GF-2 :*
 - *pour ACIS (liquidation de l'impôt sur les sociétés)*
 - *et avec le bureau GF-2A pour GestPAS (gestion du prélèvement à la source)*
- *La distribution du travail par la dévolution de certaines tâches au réseau au niveau des bureaux :*
 - *GF-1A pour la fiscalité des particuliers*
 - *GF-2A pour la fiscalité des professionnels*
 - *GF-3A pour le cadastre (hors division MAJIC)*

La mission qui vient de débiter est financée dans le cadre du fond de transformation de l'action publique (FTAP).

Le chef de service a présenté la démarche aux chefs de bureau. Les agents ont été associés par leur hiérarchie à la démarche. Des ateliers sont organisés avec les agents et la mission risques et audit (MRA).

Les organisations syndicales regrettent que les transferts de mission de la mission GF-1 vers la direction des impôts des non-résidents (DINR) n'aient pas été évoqué devant les CHSCT compétents.

Elles demandent que les conclusions de ce rapport soient présentées devant les instances représentatives des personnels : à savoir le CTSCR et le CHSCT-C.



Point sur le respect des consignes sanitaires

L'administration regrette le manque de discipline de certains bureaux quant à l'application des consignes sanitaires. Elle s'étonne de la légèreté du comportement d'une partie de la hiérarchie.

Retour suite au tchat de l'encadrement avec le DG du 22/09/2020 dans le cadre de la mise en place du COM

Sur ce point, les questions répondues en séance sont accessibles en ligne : <http://chatdgfip.appli.dgfip/derdiscussion>

« Point » sur le bureau GF2C : situations de souffrance qui avaient été signalés lors du CTSCR du 10/03/2020

Une nouvelle organisation a permis d'apaiser la situation au bénéfice du collectif de travail.

Point/rappel sur les cas de souffrance au travail au sein des personnels AGRAF (notamment sur Montreuil, Noisy-le-Grand, &c.)

Les organisations syndicales regrettent que les employés des cantines, en sous-effectif notoire, ne sont pas en mesure de faire respecter les mesures sanitaires ni simplement de faire sereinement leur travail.

Point et rappel sur l'existence de la fiche et du référentiel CRISIQS

Références juridiques de RH1A pour justifier l'opposition à la tenue en format mixte d'instances institutionnelles (présentiel + audio ou vidéo)

Ce point est à l'étude pour utiliser la visioconférence. Une expérimentation sera effectuée dans les jours à venir.

Demande d'enregistrement oral des séances du CTSCR (Verbatim)

La salle ne le permet pas, mais l'Administration examine les salles qui le permettraient pour la fois suivante.

Création d'un index thématique pour les services centraux

Cette demande a été portée dans les mesures de simplifications par le cabinet dès le mois dernier.

Questions diverses

Titres restaurants à Noisiel

Les représentants CGC & UNSA ont demandé à l'administration de prendre l'attache du chef du centre des Finances publiques de Noisiel pour lui demander comment il gère la délivrance des titres-restaurants.